

ATELIER EMPLOI

« Je maîtrise le cadre Juridique du travail en France »

Ce que je dois retenir ...

objectif de l'atelier :

Connaître les règles que l'employeur et le salarié doivent respecter dans le milieu du travail.

Exemples de statuts professionnels :

Salarié : mes droits et devoirs sont inscrits dans le Code du travail, je signe un contrat de travail qui me lie à l'employeur.

Intérimaire : je travaille pour le compte d'une agence de travail temporaire, je réalise des missions de courte durée dans une entreprise, je signe un contrat de travail temporaire.

Apprenti : je suis à la fois élève et salarié, je perçois un salaire.

Le bénévolat : j'aide gratuitement une association, je me forme.

Les contrats :

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (apprentissage)

je partage mon temps entre l'entreprise et l'université.

Le CUI (Contrat Unique d'Insertion)

l'employeur est encouragé à employer des personnes avec des difficultés. J'en profite pour acquérir de l'expérience.

Le CTI (Contrat de travail temporaire ou Intérim)

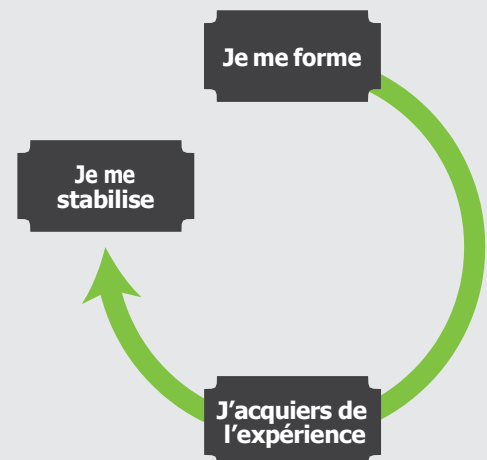
je fais des missions courtes dans différentes entreprises.

Le CDD (Contrat à durée déterminée)

contrat de 18 mois maximum, je sais au moment de signer quand il s'arrête.

Le CDI (Contrat à durée indéterminée)

le contrat le plus protecteur.



Le salaire minimum :

10,48€
/ HEURE
= SMIC brut

8,30€
/ heure
= SMIC net



Je garde mes fiches de paie toute ma vie



Direction de l'intégration



**RESEAU
EMPLOI
LOGEMENT**
POUR LES REFUGIES

CE MÉMO DU KIT D'ACCÈS AUX DROITS A ÉTÉ ÉLABORÉ DANS LE CADRE DU PROJET NATIONAL RELOREF QUI BÉNÉFICIE DU SOUTIEN DE :



Cofinancé par
l'Union européenne



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

Liberté
Égalité
Fraternité

JE QUITTE Mon tRavail, JE REÇOIS :

- ▶ Un certificat de travail
- ▶ Une attestation pour Pôle emploi
- ▶ Un reçu pour solde de tout compte

Fin de contrat : Date prévue sur le contrat (sauf CDI).

Je reçois une indemnité

Démission : Hors période d'essai, possible si accord avec l'employeur ou reconnaissance d'une inaptitude

Je ne reçois pas d'indemnité chômage

Rupture conventionnelle : Accord libre entre le salarié et l'employeur.

Indemnité chômage sous conditions

licenciement : Pour motif disciplinaire :

Pas d'indemnité chômage

Pour motif économique ou personnel :

Je reçois une indemnité

Discrimination

« distinction opérée entre les personnes à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation familiale, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non appartenance vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».



Elle est interdite.

35 heures par semaine

C'est la durée légale du travail. Les heures supplémentaires doivent être payées. Si mon contrat prévoit 39 heures par semaine, je bénéficie de jours de rtt.

2,5 jours

C'est la durée des vacances auquel j'ai droit si je travaille un mois. J'ai aussi droit à des congés à la naissance de mes enfants.

Entre **62** et **67** ans

C'est l'âge du départ à la retraite.



Je dois respecter mes horaires de travail. Les absences non justifiées sont interdites. Si je suis malade, je donne un certificat médical à mon employeur.